

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signature du contrat départemental

« + de services au public » pour le département du Bas-Rhin.  
Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011 à 10h00

#### Un engagement commun pour favoriser et développer l'offre de services en milieu rural

L'inauguration de la maison des services de KOCHESBERG, placée sous la présidence de Monsieur Philippe RICHERT, Ministre chargé des collectivités Territoriales et Président du Conseil Régional d'Alsace, aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à Truchtersheim ; elle sera suivie de la signature du contrat départemental « + de services au public » pour le Bas-Rhin.

Cette manifestation réunira **l'état, les neuf opérateurs de service public** (SNCF, EDF, ES énergies, GDF SUEZ, la Poste, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse d'Alsace Moselle), **la caisse des Dépôts et les collectivités territoriales partenaires** (le Conseil régional d'Alsace, le Conseil général du Bas-Rhin, l'association des Maires du Bas-Rhin, les communautés de communes du Kochersberg, du val de Moder, de la haute Bruche.

L'accord « + de services au public », signé le 28 septembre 2010, marque un moment charnière et emblématique de la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

En fédérant autour d'une même ambition des grands opérateurs de service et l'Etat, dans 23 départements d'expérimentation dont le département du Bas-Rhin, le Gouvernement entend impulser une nouvelle donne pour les territoires ruraux.

La mise en œuvre des contrats départementaux s'inscrit dans une démarche volontariste :

- « + de services au public » : un dispositif inédit, qui expérimente, pour la première fois à grande échelle, un modèle de partenariat exemplaire entre acteurs publics et opérateurs privés de service public en zone rurale,
- un dispositif visant à garantir une répartition équitable et équilibrée de l'offre de services dans tous les territoires ruraux et à apporter une réponse adaptée aux attentes des usagers,

- une ambition nationale déclinée localement : chaque préfet de département a eu la responsabilité de définir, sous la coordination de la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité Régionale et avec les acteurs concernés dont les collectivités territoriales en premier lieu, les modalités de mise en œuvre de l'accord,

- une ambition commune et démontré qu'une même dynamique animait les acteurs du territoire.

---

Le contrat départemental du Bas-Rhin signé pour une période de 18 mois prévoit la réalisation de huit actions nouvelles et la pérennisation de trois actions visant à renforcer l'offre de services au public. Les mois à venir permettront d'éprouver et d'ajuster les actions prévues dans ce contrat avec le seul souci d'offrir plus de services au public.

Dans le département du Bas -Rhin , le « + de services » sera autant qualitatif que quantitatif. Des lieux de services en plus grand nombre, dont la maison de services du Kochersberg et celle du Val de Moder mais aussi des services plus adaptés, complémentaires des services existants, avec un accueil et des conseils personnalisés, pour améliorer la vie des usagers, faciliter leurs démarches et offrir près chez eux ce qu'ils doivent souvent aller chercher dans les chefs-lieux du département ; ainsi les agents d'accueil des lieux d'accueil mutualisés et des mairies volontaires seront formés pour devenir les ambassadeurs des services en ligne des opérateurs de services publics.

---

Les retours d'expérience seront collectivement et attentivement analysés, afin de définir les conditions de généralisation du dispositif à tous les départements français, ainsi que son élargissement à de nouveaux opérateurs de service, pour une offre encore plus ajustée aux besoins.